



DSN

**PLUS DE
500 000 ENTREPRISES
L'ONT ADOPTÉE !**

ÉDITO



La DSN porte, avec les droits du salarié et les paiements, des sujets complexes. Or sur ces deux points, le dispositif a bien fonctionné, ce qui nous conduit à dresser un bilan positif des phases 1 et 2.

Désormais, un nouveau jalon se profile, avec la publication du décret n° 2016-611 du 18 mai 2016 qui rend l'entrée en DSN obligatoire, dès le mois de juillet, pour les entreprises ayant plus de cinq salariés et dont les seuils de cotisations Urssaf atteignent 50 000 €. Cette étape intermédiaire est essentielle pour lisser la montée en charge des entreprises et opérer la généralisation au 1^{er} janvier 2017. Elle s'inscrit dans la continuité de la montée en puissance de la DSN et des travaux que nous avons engagés. Pour les entreprises, elle devrait se passer dans de bonnes conditions, comme cela a été le cas pour les étapes précédentes.

Dans le même temps, nous allons devoir préparer la phase 3 qui démarrera au mois de septembre. Ce défi, nous le préparons avec un pilote qui donne déjà satisfaction.

Nous sommes aujourd'hui dans un processus de montée en charge maîtrisée de la DSN, qui nous permet d'envisager l'échéance du 1^{er} janvier 2017 avec confiance.

Eric Hayat,
Président du GIP-MDS

Le succès de la DSN dans les phases 1 et 2 est maintenant avéré. Plus de 500 000 entreprises l'ont adoptée et le travail sur la qualité des données a porté ses fruits. Nous devons maintenant assurer la réussite de la troisième et dernière phase, ultime étape de la montée en puissance pour la migration de toutes les entreprises, prévue au

1^{er} janvier 2017. Cette phase cruciale, qui démarre le 1^{er} septembre, impliquera également de nouvelles formalités (remplacement de la DADS-U notamment), mais aussi de nouveaux acteurs (22 administrations et institutions au total) qui bénéficieront du flux DSN. Nous avons décidé de préparer ce nouveau défi, en lançant un pilote destiné à valider le nouveau dispositif et à sécuriser la migration finale. D'ores et déjà, plusieurs dizaines d'entreprises et d'éditeurs se sont engagées pour y participer et d'autres vont s'agréger progressivement à la démarche. La clé de la réussite d'un tel programme, c'est en effet l'anticipation et la collaboration de tous. Notre rôle est d'inciter les entreprises, les éditeurs, les experts-comptables et les nouveaux partenaires à se mobiliser dès maintenant et de les accompagner dans la mise au point des solutions, avec pour objectif de leur permettre de migrer sans heurt et dans les meilleures conditions possibles.

Jean-Louis Buhl, Chargé de mission interministérielle simplification et normalisation des données sociales

MISSION ACCOMPLIE POUR LA CAMPAGNE DADS-U

Clap de fin le 2 février 2016 pour la campagne DADS-U concernant les salaires 2015. Une opération qui s'est, encore cette année, bien déroulée.

Un volume de déclarations conforme à celui attendu, associé à une baisse du nombre de déclarants ayant eu recours aux services de la plateforme téléphonique : la campagne DADS-U sur les salaires de 2015 s'est déroulée du 4 janvier au 2 février derniers de la meilleure façon, chiffres à l'appui. « Au total, un peu plus de 1,53 million de dossiers "aboutis" ont été déposés, ce qui est dans la droite ligne des années précédentes, précise Luc Bernard, Direction des Études, Gestion du Parc Applicatif au GIP-MDS. De même, la qualité des déclarations est restée à un taux extrêmement élevé puisque 93 % d'entre elles se sont révélées conformes. » Enfin, avec presque moitié moins d'appels reçus, les équipes chargées de conseiller les déclarants ont pu prendre plus de temps pour répondre aux problèmes rencontrés et offrir un meilleur service.

L'autre motif de satisfaction concerne les modifications informatiques effectuées en 2016 au niveau des métiers et de la norme. Là encore, aucun problème n'a été noté.

« Depuis plusieurs années maintenant, les applicatifs en place se révèlent parfaitement stables, apprécie Luc Bernard. Cela ne devrait d'ailleurs pas changer pour la prochaine campagne, car nous ne prévoyons que très peu d'évolutions, que ce soit pour la déclaration ou pour notre outil de contrôle DADS-U CTL. » De quoi envisager d'ores et déjà le millésime 2017 avec confiance. Une campagne qui, avec le nouveau calendrier DSN, sera la dernière en pleine charge au niveau des DADS-U pour les entreprises qui auront transmis toutes les DSN en 2017.

CHIFFRE CLÉ

1 535 388

de déclarations attendues en 2016



C3S : SEUIL EN HAUSSE, DÉCLARANTS EN BAISSÉ



En 2016, 20 000 entreprises étaient concernées par la campagne C3S organisée de début mars à mi-mai. Un chiffre divisé par sept au regard de l'année précédente en raison de l'évolution de l'abattement de déclaration, porté à 19 M€ de chiffre d'affaires contre 3,5 M€ pour le millésime 2015. « Près des deux tiers des dossiers étaient déjà validés fin avril, apprécie Sébastien Ducommun-Ricoux,

Responsable du département Gestion du Parc Applicatif au GIP-MDS. Si, cette année, le paiement des cotisations ne pouvait être effectué que par virement en raison de la disparition du téléversement, cela n'a posé aucun problème aux déclarants. » Cette campagne sereine pourrait s'avérer être la dernière du genre. Un conditionnel qui reste de rigueur dans l'attente d'une prochaine décision gouvernementale.

CAMPAGNE DSI : FLUIDITÉ, TRANSPARENCE ET SIMPLICITÉ

Plusieurs nouveautés ont marqué la campagne DSI 2016, qui s'est accompagnée d'un plan de communication ciblé.

Réaliser sa déclaration sociale des indépendants (DSI) sur net-entreprises.fr semble une habitude bien ancrée pour les quelque 1,8 million de chefs d'entreprise indépendants concernés. La campagne 2016, qui s'est déroulée de fin mars à début juin, a montré que 80 % d'entre eux avaient choisi la dématérialisation comme mode de déclaration. Avec de multiples avantages à la clé. « Désormais, une évaluation du montant des cotisations dues est disponible sitôt rempli le formulaire électronique, annonce Christophe Lescure, Responsable Communication du RSI. Pour cela, il suffit de cliquer sur le lien proposé sur la page de l'accusé de réception. L'autre grande nouveauté intéresse les artisans et les commerçants. Ceux-ci disposent d'une estimation des droits qu'ils acquièrent pour leur retraite. » Sans oublier que passer par net-entreprises.fr permet de bénéficier de trois semaines supplémentaires pour faire sa déclaration soit, cette année, le 9 juin contre le 19 mai pour le format papier.

Une communication adaptée

Les nouveautés de la campagne DSI 2016 répondent à une volonté du RSI et du GIP-MDS d'apporter aux déclarants plus de transparence, de fluidité et de simplicité dans l'accès à l'information les concernant. Ce travail commun s'est également traduit par une vaste opération de communication accompagnant le lancement de la campagne dont l'objectif était de présenter les avantages de la dématérialisation. « Tout d'abord, des flyers pour les assurés, des dépliants pour les experts-comptables et pour les indépendants, ainsi que des affiches ont été mis à disposition dans les points d'accueil RSI. Tous ces documents ont été largement diffusés courant mars, détaille Céline Daunay, Responsable Marketing au GIP-MDS. Puis, le 30 mars, jour de l'ouverture, nous avons adressé trois "push mails" spécifiques aux assurés ayant opté pour la dématérialisation, à ceux ne l'ayant pas encore fait et aux tiers déclarants. Enfin, un courrier co-signé par le

GIP-MDS et le RSI a été envoyé aux 18 000 cabinets comptables et organismes de gestion agréés leur précisant les coordonnées des référents régionaux du RSI. » De quoi les convaincre tous de l'intérêt de se connecter à net-entreprises.fr pour leur DSI !

LE SAVIEZ-VOUS ?

La DSI effectuée en 2016 pour l'année 2015 doit obligatoirement être faite de façon dématérialisée pour les indépendants dont le revenu 2014 dépasse 7 723 €.



LES NOUVEAUX PARTENAIRES DU GIP-MDS

La dynamique d'adhésion au GIP-MDS, qui vise à créer un portail unique et commun à l'ensemble de la protection sociale et pour toutes les entreprises, se poursuit avec l'arrivée de cinq nouveaux partenaires.



Cinq partenaires ont rejoint le GIP-MDS, par décision de l'Assemblée générale du GIP-MDS du 30 juin 2015, avec effet au 1^{er} janvier 2016 : la Banque de France, la CPRPSNCF, la CRPNPAC, la CNIEG et la CAMIEG.

UN NOUVEAU COLLÈGE

Le « collège des régimes spéciaux et autres » a été créé pour regrouper ces organismes et les représenter dans les instances du GIP-MDS. Rejoint par la CRPCEN (la Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires), déjà membre du GIP-MDS, il a vocation à agréger progressivement la quinzaine d'organismes gestionnaires de régimes spéciaux au fur et à mesure de leur entrée en DSN. « Par leur adhésion au GIP-MDS, ces organismes feront bénéficier du système d'informations DSN les entreprises et salariés qu'ils représentent. Ils pourront également soit faire développer par le GIP-MDS des services autres que la DSN,

soit ajouter sur le portail net-entreprises.fr des services dont ils assurent eux-mêmes le développement et l'hébergement, avec pour effet de renforcer leur accessibilité », précise Philippe Demeure, Secrétaire général du GIP-MDS. En témoigne la CRCPEN qui avait atteint cinq mois après son adhésion, grâce à ses services disponibles sur net-entreprises.fr, un taux de dématérialisation de 66 %, 80 % en 14 mois et 100 % en 2 ans.

UN LEVIER CLÉ

« L'adhésion au GIP-MDS est un levier clé pour accroître la dématérialisation en un temps très court », poursuit Philippe Demeure. Plus largement, elle donne aux organismes la possibilité de bénéficier de « briques » communautaires de net-entreprises.fr, du portail au site d'inscription en passant par l'authentification. Un gage supplémentaire de simplification, qui permet par exemple de naviguer plus facilement d'un site à l'autre.

Les nouveaux adhérents

- ▶ La **Banque de France**
- ▶ la **CPRPSNCF**, Caisse de Prévoyance et Retraite du Personnel de La SNCF
- ▶ la **CRPNPAC**, Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile
- ▶ la **CNIEG**, Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières
- ▶ la **CAMIEG**, Caisse d'Assurance Maladie des Industries Électriques et Gazières

LA MONTÉE EN CHARGE DE LA DSN

Avec plus de 500 000 entreprises, 13 millions de salariés, 164 éditeurs de logiciels et 5 325 cabinets d'experts-comptables entrés dans le dispositif à mi-mai 2016, le déploiement de la DSN affiche une forte hausse et se rapproche progressivement de la cible.

« La qualité, à l'issue de la phase 2, est au rendez-vous : nous estimons que la production est stabilisée, avec un niveau de service industrialisé », indique Nicolas Simon, Responsable du programme DSN au GIP-MDS.

Des défis en perspective

Désormais, le GIP-MDS doit se concentrer sur deux nouveaux objectifs : poursuivre les efforts d'industrialisation pour réussir la migration de l'ensemble de la cible, soit 1,6 million d'entreprises concernées, et démarrer la phase 3 dans de bonnes conditions, avec un pilote de qualité satisfaisante ouvert fin avril 2016. Près de 300 entreprises se sont déjà portées volontaires pour y participer et d'autres devraient prochainement rejoindre la démarche. Un dispositif gagnant/gagnant « qui permet aux entreprises de se préparer et de sécuriser leur démarrage en DSN et, au GIP-MDS, de s'assurer que le système fonctionne avec des données réelles issues d'entreprises et, le cas échéant, d'opérer les ajustements nécessaires avant la généralisation de début 2017 », note Jérôme Joie, Directeur des Études au GIP-MDS.

Un déploiement progressif

Ce pilote permettra de préparer efficacement la phase 3 qui ouvrira en deux temps : fin septembre, un premier périmètre de partenaires viendra rejoindre le dispositif (en complément de ceux déjà présents en phase 2), limité au recouvrement des cotisations des organismes complémentaires, de l'Agirc-Arcco, de la MSA ; puis en janvier 2017, ce sera au tour des autres organismes de rejoindre la phase 3 (partenaires DADS-U). « L'efficacité du support, la clarté des processus, la performance du pilote et de la production sont des facteurs clés de succès. Il est essentiel que l'ensemble des partenaires soit au rendez-vous de tous les jalons. Il est également indispensable que les éditeurs déploient des logiciels adaptés et que les entreprises appliquent les consignes qui leur sont délivrées. À cette fin, de nombreux séminaires et dispositifs d'informations continueront à être proposés afin d'accompagner les différents acteurs et de garantir le succès de la phase de généralisation », conclut Nicolas Simon.

PRODUCTION : UNE FORTE MOBILISATION



Un défi : assurer une performance continue tout en gérant la montée en puissance de la DSN.

Pour industrialiser le processus, une migration de l'environnement de production a été effectuée en mars 2015, de Lille vers le centre national de production (CNP) de l'Acoss, basé à Lyon et dédié à la gestion des environnements de production dont la DSN. Celui-ci s'est par ailleurs doté de nouvelles expertises techniques, en bases de données notamment, qui ont contribué à améliorer l'exploitation et l'analyse des incidents de la DSN.

Afin d'assurer un suivi efficace de la production, la coopération a été renforcée entre les trois principaux acteurs qui hébergent les plateformes de la DSN : le GIP-MDS, l'Acoss et la CNAV. Des réunions hebdomadaires, voire quotidiennes lors des phases déclaratives, continuent à être orchestrées entre les équipes d'exploitation des

organismes. Pour anticiper les fortes montées en charge de la DSN, des campagnes de tests de performance sont réalisées par paliers. Ainsi 50 % de la charge sera testée en juillet et 100 % en septembre. « Cette approche permettra de valider la capacité de la plateforme à supporter, en phase 3, la généralisation de la DSN en janvier 2017 », précise Grégory Miara, Directeur de la Production au GIP-MDS. En parallèle, les plateformes de surveillance s'étoffent au sein de l'Acoss et de la CNAV à l'approche des périodes déclaratives de la DSN (les 5 et 15 de chaque mois).

« Depuis octobre 2015, nous avons des montées en charge significatives et régulières. Nous constatons que la plateforme est robuste et supporte d'ores et déjà la montée en puissance. L'enjeu est de garantir cette stabilité », souligne Grégory Miara.

PHASE 3 : DES ÉVOLUTIONS STRUCTURANTES

Le cahier des charges de la DSN en phase 3 intègre de nouvelles fonctionnalités.

Le cahier des charges de la phase 3 porte plusieurs évolutions sur la base des fondamentaux de la phase 2. « *La phase 3 s'inscrit dans la continuité et les acteurs entrés en DSN en phase 2 garderont les repères acquis* », précise Erwan Guérin, Responsable du service Expertise DSN au GIP-MDS.

Au plan des fonctionnalités, quatre évolutions majeures sont à prévoir.

La plus importante porte sur le remplacement de la DADS-U par la DSN. « *Il s'agit d'une étape clé. Cette évolution concrétise la réduction de 75 % des données sociales déclarées ainsi que la quasi-disparition du rythme annuel des déclarations nominatives* », poursuit Erwan Guérin. La DSN remplace également la déclaration des effectifs dans le cadre de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

Autre point notable, la bascule dans la DSN de la plupart des déclarations destinées à certains régimes spéciaux parmi lesquels les IEG (Industries électriques et gazières), la CRPNPAC, l'IRCANTEC, la CRPCEN, les congés spectacles...

La DSN remplacera aussi les formalités liées au recouvrement des cotisations. « *L'Acoff et les Urssaf ont franchi le cap dès la phase 2. La MSA, l'Agirc-Arcco, les organismes complémentaires, ainsi que la plupart des régimes spéciaux, nouvellement partenaires de la DSN, vont procéder à leur tour au passage en DSN de leurs déclarations et de leur paiement* », détaille Erwan Guérin.

Par ailleurs, la phase 3 permettra d'étendre l'utilisation statistique des données de la DSN, à travers des restitutions enrichies vers l'Insee et certains opérateurs du ministère du Travail.

OBJECTIF : UNE MONTÉE CONTINUE EN QUALITÉ

Le service déploiement DSN a été créé début 2016 pour sécuriser la montée en charge de la DSN.

Sa mission est d'analyser les données des déclarants et de mettre en œuvre, quand c'est nécessaire, des actions correctives. « *Il existe plusieurs cas de figure : les anomalies peuvent être liées au dispositif DSN, ce qui nous conduit à procéder à des ajustements en termes de normes ou de traitement ; elles peuvent être le fait de consignes non comprises ce qui implique que nous en produisons de nouvelles ; elles peuvent aussi venir de problèmes rencontrés spécifiquement chez un déclarant ou un éditeur, auquel cas nous revenons vers eux pour voir s'il ne s'agit pas d'une difficulté de paramétrage ou de logiciel qu'il faudrait reconfigurer* », indique Fleur Le Logeais, Responsable du déploiement DSN au GIP-MDS.

Une approche co-constructive qui a porté ses fruits

« *La raison d'être du service est de s'assurer que les consignes données sont bien assimilées. Ses maîtres mots sont la proximité et la construction par étapes* », précise Fleur Le Logeais. L'action du service se situe à deux niveaux. D'une part, il travaille sur une analyse quantitative des données, ce qui lui permet de voir si la qualité globale est au rendez-vous. D'autre part, il pilote des groupes de suivi de la qualité des éléments déclarés en production. Ces groupes sont composés des Organismes de Protection Sociale concernés (Pôle emploi, Acoff, Assurance Maladie, DARES) et ont récemment été élargis aux éditeurs pour leur permettre de bénéficier des retours d'expérience. « *La combinaison de ces deux approches a permis de résoudre plus de 90 % des anomalies et d'atteindre de très bons taux de qualité sur les différentes déclarations en phase 2. Une condition essentielle pour aborder sereinement la phase 3 plus complexe* », conclut Fleur Le Logeais.

UN PILOTE EN PHASE 3

Pour préparer la phase 3, le département a lancé un premier pilote en janvier, avec un nombre restreint de participants (organismes complémentaires, entreprises et éditeurs) afin d'assurer un accompagnement rapproché et de produire des retours individualisés. « *L'objectif était de roder la norme et le dispositif DSN en lien avec les éditeurs et de tester les « pratiques déclarants » afin d'ajuster les consignes pour le pilote* », rappelle Fleur Le Logeais. Cette démarche a déjà permis aux entreprises et éditeurs participants de parvenir à des déclarations de norme phase 3 conformes en 2 voire 3 dépôts. Le nombre d'acteurs a depuis été élargi pour obtenir des volumétries significatives.

LES TESTS, UN LEVIER CLÉ POUR FIABILISER LA DSN

Le GIP-MDS s'est doté d'un centre de service interne spécialisé, dédié à la qualification, au support et à l'intégration des applications. L'enjeu : stabiliser la phase 2 de la DSN et anticiper la phase 3.

Pour tenir les exigences liées à la DSN, le GIP-MDS a fait le choix d'un service dédié à l'industrialisation des tests, de la conception à l'exécution. « L'objectif est de disposer d'une organisation experte qui permette d'absorber les demandes urgentes, tout en gardant la cohérence générale et la sécurité au plan de la mise en œuvre », indique Alhassane Bouso, Responsable du service au GIP-MDS. À la clé, un gain en efficacité et en productivité.

Deux domaines jouent un rôle majeur : la Qualification en pré-production et le Support en post-production.

Garantir la qualité des données de bout en bout

L'enjeu du domaine Qualification est de garantir la qualité de la DSN : « Les tests sont partie prenante dès le démarrage du projet. C'est ce qui fait la force de notre dispositif », relève Alhassane Bouso. Les missions du domaine : s'assurer que les applications fonctionnent telles qu'elles ont été prévues à l'origine et coordonner les tests avec les différents partenaires pour vérifier que les DSN qui leur sont envoyées sont correctement intégrées dans leur système. En pratique, la Qualification définit la stratégie globale de test, puis monte des ateliers avec chaque partenaire pour recueillir ses besoins, afin d'adapter la méthodologie de test à ses spécificités. C'est la phase de conception. Ensuite, elle prépare les jeux de données, puis exécute les dépôts de DSN. Objectif : repérer les anomalies, ou tout au moins les écarts, et élaborer les solutions en conséquence. « Jusqu'ici, aucune anomalie bloquante identifiable en tests nécessitant un rattrapage massif n'a été détectée en

production », souligne Isabelle Andrau-Piffre, Responsable du domaine Qualification au GIP-MDS. Nous sommes en ordre de marche pour la phase 3. » La clé du succès ? « Nos travaux sont basés sur la co-construction avec nos partenaires : nous sommes alignés sur le même objectif et c'est ensemble que nous trouvons les solutions. »

Assister les utilisateurs du système DSN

Le Support Applicatif Niveau 3 a vocation à aider les utilisateurs à s'approprier le système DSN et traite essentiellement des questions d'ordre applicatif qui n'ont pas pu être résolues par le Support DSN de niveau 1 (le centre d'appel) et de niveau 2 (la cellule mutualisée).

« L'utilisateur a des attentes auxquelles parfois le système ne répond pas. Cela peut être dû par exemple à un incident technique, une anomalie ou une erreur du déclarant. Notre mission est d'analyser chaque cas et de trouver au plus vite la solution », précise Daniela Kirilova, Responsable du Support Applicatif DSN au GIP-MDS. « Depuis mai 2015 (l'entrée en vigueur de l'obligation intermédiaire), 6,5 millions de déclarations ont été traitées par le système d'information DSN et seulement 0,11 % de ces DSN ont fait objet d'une sollicitation du Support Applicatif. » Un indicateur qui montre que le système est stable et fonctionne bien.

CHIFFRES CLÉS

35 ateliers pour la qualification montés avec des partenaires

9 500 sollicitations effectuées en support applicatif niveau 3 depuis le 1^{er} janvier 2014



UNE JOURNÉE AVEC LES PILOTES DE LA PHASE 3

Le 26 avril, un séminaire a été organisé avec l'ensemble des acteurs de la DSN pour les mobiliser autour de la phase 3 et en redéfinir le cadre.

Cette journée, qui a réuni 120 participants, s'est déroulée en deux phases :

- le bilan du pré-pilote, ouvert en janvier, qui conditionnait l'ouverture du pilote, complété par des témoignages d'entreprises entrées dans ce pré-pilote ;
- les conditions de réussite du pilote de la phase 3.

Les Organismes de Protection Sociale et des binômes entreprises/éditeurs se sont exprimés tour à tour lors de tables rondes, pour faire part de leurs observations et attentes concernant la suite des opérations. « *La phase 3 est un succès à notre portée, a rappelé Elisabeth Humbert-Bottin, Directeur Général du GIP-MDS. Le pré-pilote a montré que la norme fonctionnait bien et qu'elle couvrait l'essentiel des attendus de cette phase.* »

Préparer la phase 3

Le séminaire a ensuite mis en évidence une dizaine de pistes à explorer. Parmi elles, la question sur la contribution à la valeur ajoutée, non intégrée à l'origine dans la DADS-U ; la clarification attendue sur la périodicité des éléments demandés liés à la DADS-U ; la méthodologie à adopter pour rectifier les erreurs ; la problématique soulevée par les maintenances réglementaires, au regard des échéances serrées du calendrier ; la sécurisation à apporter sur la



clôture de l'environnement DADS-U ; la nécessité de repenser un contrôle dans la norme du fait de l'absence de la procédure CI BTP dans le premier périmètre. L'attention des entreprises devra être attirée sur les fiches de paramétrage des contrats des organismes complémentaires. Les parties prenantes ont acté la nécessité de maintenir le rythme des travaux en commun. « *La co-construction est un élément clé de la réussite de la DSN. Cette journée, qui a dégagé une belle énergie, en est une fois de plus la preuve* », conclut Elisabeth Humbert-Bottin.



Jean-François Duret, Responsable technique DSN, Meta4

« *Nous avons participé au pilote en tant qu'éditeur et en tant qu'entreprise. L'intérêt est de tester des cas réels. Le pilote nous a permis d'avoir un vrai retour métier, de lever les bugs sur la mise en place du logiciel et d'apporter des corrections aux anomalies constatées. Un exemple : nous avons développé des fonctionnalités qui, à l'usage, se sont révélées inadaptées. Le pilote nous a permis de le comprendre, de même qu'il nous a servi à mieux appréhender et tester certains particularismes, comme la gestion des versements qui varie en fonction des types d'Organismes de Protection Sociale. Cela a représenté un gain de temps appréciable.* »



Denis Veslin, Responsable Paie du Groupe Eramet

« *Nous sommes entrés dans le pilote en janvier 2016 sur proposition de Talentia Software, notre éditeur de logiciel de paie. Cahier des charges, analyses du plan de paie, relations extérieures avec les Urssaf et net-entreprises.fr : nous avons bien défini les rôles de chacun, ce qui a été une condition du succès. Notre système de retraite est assez complexe : nous avons pu prendre le temps, avec notre éditeur, de tester tous les cas de figure. Au final, ce test a représenté un investissement important, mais il nous a clairement permis d'anticiper et de ne pas arriver au dernier moment sur des modifications d'ampleur. Depuis mars 2016, nous effectuons en phase test la DSN phase 3 sans anomalies.* »